



**COMMUNE
D'ONNION
HAUTE-SAVOIE**

207 route de Chateaublanc
TEL : 04.50.35.70.43.
MAIL : mairie@onnion.fr

Département de Haute-Savoie

MAIRIE D'ONNION

**Conseil Municipal
27 février 2024**

COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 février 2024, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 23 février 2024 par Monsieur le Maire André GERVAIS, et réuni en Mairie d'Onnion sous sa Présidence en présence de Mmes et MM :

CHARDON Brigitte

HAY Matthieu

JEANTET Anne

OBERSON Jean-François

Absent(s) : MAURE Céline

Absent(s) représenté(s) : Mme VELAT Jocelyne représenté par M GERVAIS Jean-Claude

M WAILL Benoist représenté par M GERVAIS André

Secrétaire de séance : OBERSON Jean-François

GERVAIS André

JACQUARD Thierry

MAURE-BASTARD-Nadine

PAPI Guillaume

GERVAIS Jean-Claude

JADOT Jean-Noël

MAURE Sigrid

PASSY Dominique

1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV précédent

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal.

M Jean-François OBERSON est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil du 8 février adressé avec la convocation est approuvé.

VOTE : 14 POUR

2. Création d'un poste en accroissement temporaire d'activité

Le poste sur un accroissement temporaire d'activité sollicité par M le Maire au précédent conseil n'a pas été suffisamment cadré dans sa délibération. Il convient donc de préciser d'en les termes suivants :

- le grade : Adjoint administratif principal 1ère classe
- la mission : apporter un soutien au service finance (établissement du compte administratif 2023, du budget primitif 2024), établir des analyses financières, monter des dossiers de subventions et pour apporter un appui aux élus dans les dossiers en cours.
- la durée de travail hebdomadaire : 35h
- la durée totale du contrat de travail (CDD) : 3 mois (modification annoncée verbalement au conseil)
- la rémunération (sous forme d'indice conforme aux grilles indiciaires) : IM435 - IB499
- l'inscription au budget de cette dépense

VOTE : 14 POUR

3. Mandat SCP Briffod-Puthod-Chappaz

Dans l'affaire du bâtiment du Mont Blanc, à la suite de la défaillance de la société Garwyn, il convient de mandater un avocat pour entamer les démarches visant à annuler la dation initialement réalisée. Si la

procédure aboutie positivement, la Mairie redeviendra propriétaire de la totalité du bâtiment. Monsieur le Maire propose d'accorder ce mandat au cabinet Briffod-Puthod-Chappaz, qui est déjà intervenu dans cette affaire afin d'entamer les procédures.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le mandat avec le cabinet Briffod-Puthod-Chappaz.

VOTE : 14 POUR

4. Désignation des membres de la commission de contrôle électoral

Mme PASSY Dominique, Conseiller Municipal

Mme MONTANT née FORESTIER Nicole

M LAFFONT Michel

VOTE : 14 POUR

5. Désignation du correspondant défense

La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Matthieu HAY est proposé.

VOTE : 14 POUR

6. Désignation des membres de la commission communale sentier

SENTIER	
Jean-Noël JADOT	Anne JEANTET
Benoit WAILL	Matthieu HAY
Nadine MAURE	
Personnes extérieures au conseil	
Sophie BERHIER	Eric AGUILAR
Bernard POILLOT	Noël CHAVANNE
Yannick BONDAZ	

Les conseillers échangent autour du PDIPR et d'un appui de la CC4R dans ce domaine.

Une réflexion est en cours pour la continuité d'un chemin entre Onnion et Mégevette en franchissant le cours d'eau. Soit rénover et mettre en sécurité le pont en béton existant et utilisé par un agriculteur, soit créer une passerelle hawaïenne pour les piétons exclusivement.

M le Maire rencontrera le Maire de Mégevette pour échanger sur les différentes solutions et mettre en place un affichage commun de la réglementation de ce passage.

VOTE : 14 POUR

7. Commission des impôts

Les membres suivants sont proposés :

Membres titulaires	Membres suppléant
VELAT Jocelyne	GOMEZ-GARCIA Sabine
GERVAIS Jean-Claude	DUPERRON Anne
OBERSON Jean-François	GRIVAZ Isabella
MAURE Pierre Hervé (bois)	BOSSON André (bois)
MAURE Noël (extérieur)	COHANIER Eva (extérieur)
MAGNIN Bernard	BONDAZ Yannick
PAPI Guillaume	HERICHER Josselin
PAGNOD Denis	CHARDON Brigitte
MISITI Laetitia	RUCKEBUSCH Jean-Luc
KIFFER Pascal	GUIGNARD André
CORNIER Claude	CHAVANNE Michel
BOSSON Christian	BERNARD Nathalie

VOTE : 14 POUR

8. Fongibilité des crédits accordés au Maire

La fongibilité des crédits est une délégation accordée à M Le Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Un taux de 7,5% du budget en investissement et en fonctionnement est voté

VOTE : 14 POUR

9. Participation au financement de la psychologue scolaire du secteur

Une partie des coûts de fonctionnement liés à la psychologue scolaire du secteur est prise en charge par la commune de Saint Jeoire. La commune de Saint Jeoire propose à chaque commune de participer proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés.

Il est proposé de participer à hauteur de 0,60 € par enfant pour 150 élèves à Onnion, soit 90€/an.

La subvention est accordée et Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la commune de Saint Jeoire.

VOTE : 14 POUR

10. Convention UFOVAL

En 2023, seuls 3 enfants ont bénéficié de cette aide de la commune visant à réduire le prix d'une journée dans un des centres UFOVAL. Le conseil décide d'allouer le montant de cette aide dans une forme bénéficiant plus largement aux enfants de la commune. La commission petite enfance est chargée de faire des propositions dans ce sens.

La demande d'aide d'UFOVAL est rejetée par le conseil.

VOTE : 14 CONTRE

11. Ouverture de la piscine sur la saison 2024

La saison d'ouverture de la piscine sera très impactée par la coupure de la route venant de St Jeoire. Plus de 50% des entrées à la piscine sont générées par des habitants des communes environnantes.

Il reste encore quelques inconnues sur le coût des travaux indispensables au fonctionnement des bassins.

Toutefois afin de garder une animation dans notre village et en s'appuyant sur les simulations présentées qui font état d'un déficit conséquent, le conseil valide l'ouverture de la piscine pour la saison 2024, en acceptant l'inscription d'un déficit correspondant au budget de la commune.

Les conditions précises, date d'ouverture, prix des billets, des services et contrats à créer seront discutés au prochain conseil. La communication via l'office du tourisme devra être soutenue.

VOTE : 14 POUR

12. DETR (subventions) - Dotation d'équipement des Territoires Ruraux

Ce projet de subvention vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités en territoires ruraux. Le conseil délibère sur la présentation du plan de financement des travaux de sécurisation des bâtiments publics pouvant s'appuyer sur le DETR :

- Le CTM (Centre Technique Municipal) : porte garage
- La salle polyvalente : volets roulants

Monsieur le Maire est autorisé à présenter le dossier DETR 2024 pour la sécurisation des bâtiments publics pour un montant de 45 563€ HT.

VOTE : 14 POUR

13. Passation des actes authentiques en la forme administrative

En qualité d'Officier Public, M le Maire a le pouvoir de recevoir et authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la commune. Lorsqu'il reçoit et authentifie l'acte il ne peut donc pas représenter la collectivité. C'est pourquoi il convient de désigner un adjoint pour représenter la commune dans les actes administratifs. La règle impose que ce soit un adjoint dans l'ordre de la liste. M. Guillaume Papi est donc désigné pour représenter la commune.

VOTE : 14 POUR

14. Informations et questions diverses

- *CR du conseil communautaire :*

Un projet de reprise, au sein de la CC4R, de la collecte des ordures ménagères pour 2025 est en cours. Cela nécessite notamment l'achat de 3 véhicules spécialisés et la construction de garages.

Une discussion pour réduire fortement la collecte en porte à porte est en cours, comme cela est déjà le cas dans certaines communes.

- *Travaux à l'école*

Guillaume Papi explique que l'école doit faire l'objet de nombreux travaux. Le principe de reprendre le bâtiment dans sa globalité et réaliser une rénovation complète permettrait d'obtenir des subventions plus conséquentes. Le conseil donne son accord pour une réflexion sur un projet dans ce sens.

- *Construction de la crèche*

Les travaux de préparation du chantier de la crèche sont en cours sur le parking de l'école. À la suite d'une rencontre avec les professionnels du chantier, M le Maire a demandé qu'un accès spécifique au chantier soit créé. Le nouvel accès, destiné exclusivement à l'usage du chantier, évitera toute circulation supplémentaire et dangereuse au travers du parking de l'école. Il se situera juste après l'école primaire, sur la D26 en direction de Mégevette. La remise située à côté, étant en très mauvais état et masquant la visibilité sur la sortie vers la D26, sera supprimée.

- *SICA : société d'intérêt collectif agricole*

Brigitte Chardon et Anne Jeantet représenteront la commune.

Le secrétaire de séance, M Jean-François OBERSON



M Le Maire, André GERVAIS

